



**Atelier de formation en Afrique Centrale sur  
la gestion des catastrophes pour  
l'intégration des plans de  
Télécommunications/TIC de secours dans  
les plans de gestion des catastrophes**



**Sao Tome & Principe, 21-23 Septembre 2009**

## **RAPPORT FINAL**

### **I. Préambule**

Les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou causées par l'Homme, si elles ne sont pas maîtrisées, engendrent des conséquences dommageables pour l'Homme et pour le développement durable ; à défaut de les prévenir entièrement, l'usage des TICs permet de réduire leur impact sur l'environnement et les populations, évitant ainsi des désastres.

C'est fort de ce constat que la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT) de Doha et la Conférence des Plénipotentiaires d'Antalya, toutes deux tenues en 2006, respectivement à travers les résolutions 34 d'une part et 36 et 136 d'autre part ont invité l'UIT à soutenir les Etats Membres dans la mise en œuvre de leurs programmes sur les télécommunications d'urgence et la Convention de Tampere.

En effet, cet atelier, organisé en partenariat avec l'Autorité Générale de Régulation des Télécommunications (AGER) de Sao Tomé et Príncipe, visait à rassembler les principaux acteurs des télécommunications/TIC d'urgence en vue de leur permettre d'échanger des expériences entre eux et de se former à l'élaboration de stratégies concrètes et à l'adoption de dispositions pratiques mettant les télécommunications/TIC au centre de la gestion et de la prévention des catastrophes ; cela passe par la détection précoce, la préparation et la réponse aux catastrophes afin d'éviter des désastres.

L'atelier a connu la participation de 7 pays sur 11 de la sous région Afrique centrale (voir liste en annexe), à laquelle il était destiné et les échanges ont été intenses et fructueux comme l'atteste la suite du document.

### **II. Développement**

Les travaux se sont déroulés à l'Hôtel Pestana à Sao Tomé, sous le parrainage de S.E. M. Benjamin Vera Cruz, Ministre des Travaux Publiques, des Infrastructures, des Transports et de la Communication qui a bien voulu présider la cérémonie d'ouverture le 21 Septembre au matin ; le Président du Conseil d'Administration de AGER, M. Orlando Fernandes, a dans son discours souhaité la bienvenue aux participants. Cet engagement au plus haut niveau traduit ainsi tout l'intérêt que portent les Autorités de Sao Tomé et Príncipe aux télécommunications d'urgence dans la gestion des catastrophes. Le chef du bureau de zone de l'UIT pour l'Afrique

Centrale, M. Ali Drissa Badiel a au nom du Bureau de Développement des Télécommunications, dans son adresse à l'assemblée, rappelé l'importance des télécommunications/TIC d'urgence pour les pays invités, tout en exprimant la gratitude de l'UIT aux autorités locales pour les efforts et l'appui de la contrepartie Santoméenne pour la réussite de l'atelier.

Les échanges ont, quant à eux, porté sur des présentations faites par un expert invité de l'UIT, M. Michel Milot, ayant plus de 22 ans d'expérience dans la gestion des télécommunications d'urgence (dont 2 à l'OTAN), en plus du partage d'expérience entre participants. A ce propos, il y a lieu de saluer la forte participation de la contrepartie locale qui a gratifié l'auditoire de plusieurs présentations fort utiles de toutes les composantes de sa structure en charge de la gestion de catastrophes (Police, Pompiers, Marine, Armée, Croix Rouge). Les autres présentations ont porté sur :

- Le rôle des réseaux publics de télécommunication dans la gestion des catastrophes ;
- L'état actuel des infrastructures de télécommunications/TIC en Afrique Centrale ;
- Les principes de base applicables à un plan national de télécommunications d'urgence ;
- Les éléments essentiels requis avant d'initier un plan national de télécommunications d'urgence ;
- La convention de Tampere sur la fourniture de ressources de télécommunications pour la réduction de désastres et les opérations de secours ;
- Les questions de régulation, de licences et de gestion du spectre liées aux télécommunications d'urgence ;
- Des études de cas pratiques portant sur la vulnérabilité d'un plan de télécommunications d'urgence et les récentes leçons apprises ;
- Des exercices et de la formation ;
- La présentation de rapports de compte rendus des pays participants ;
- La présentation et la démonstration d'équipements terminaux satellitaires.

Il faut noter que ces présentations étaient organisées en sessions, en fonction de la thématique, et qu'en fin de chaque session, des débats ont porté sur des questions d'éclaircissement et d'approfondissement des sujets abordés.

### **III. Recommandations**

A la fin de l'atelier au troisième jour, les participants ont jugé bon de formuler les recommandations qui suivent, afin de faire de la mise en œuvre des télécommunications d'urgence une réalité dans leurs pays respectifs :

1. l'organisation de rencontres de sensibilisation sur le rôle des télécommunications/TIC dans la gestion des catastrophes au niveau national;
2. l'appui de l'UIT à l'élaboration des plans nationaux de télécommunications d'urgence;
3. l'implication du secteur privé dans toutes les phases de la gestion des catastrophes;

4. l'établissement d'un lien direct entre les centres de gestion des catastrophes au niveau national avec l'UIT pour faciliter l'assistance en cas de catastrophe ;
5. La tenue d'exercices réguliers de simulation au plan national dans le cadre de la gestion de catastrophes ;
6. La coopération et la collaboration entre organes chargés de la gestion de catastrophes à l'échelle sous régionale, voire régionale ;
7. La mise en place de stratégies inclusives d'organisation de secours, qui intègrent tous les acteurs concernés par les administrations en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes;
8. La mise des télécommunications/TIC au premier plan dans l'élaboration des plans d'urgence pour la gestion des catastrophes;
9. L'attribution de bandes de fréquences pour les plans de communication dans la gestion des catastrophes afin d'améliorer la collaboration entre Etats victimes de catastrophes qui affectent plus d'un pays dans la région.

Par ailleurs, les participants ont lancé un appel aux Gouvernements afin que ceux-ci mettent en place des politiques et réglementations appropriées qui permettront une participation active de toutes les parties prenantes telles que les agences des Nations Unies, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. A ce sujet, il a été demandé aux gouvernements de s'assurer de ce qui suit:

- 1. Renforcement institutionnel:** Il s'agit de disposer d'un personnel qualifié dans les organismes gouvernementaux et chez les opérateurs de télécommunications, ainsi que d'un corps de volontaires de la protection civile. Ceci facilitera une réponse rapide et efficace en cas de catastrophe.
- 2. Plateforme réglementaire:**
  - Nécessité de disposer d'une législation claire et de principes directeurs qui éliminent de longues procédures d'approbation réduisant l'efficacité du déploiement des ressources de télécommunication, par exemple pour éviter des retards dans la diffusion de messages publics d'alerte du fait de procédures d'approbation compliquées requises de diverses autorités et susceptibles d'accroître le niveau du danger et des accidents.
  - Nécessité de mettre en place des procédures d'autorisation d'entrée et de sortie des équipements de télécommunications en situation d'urgence.
  - Adoption et ratification de la Convention de Tampere pourront faciliter ce processus.
- 3. Appui technique:** Nécessité de disposer d'un personnel de télécommunications à la formation appropriée, capable de faire fonctionner les équipements nécessaires ou les kits d'aide en cas de catastrophe et d'en assurer la maintenance et pour les interventions/secours en cas de catastrophe.
- 4. Fonds de réserve:** Nécessité de disposer d'un fonds de réserve à utiliser en situation d'urgence.

Les participants à l'atelier:

1. expriment leur adhésion totale au Cadre UIT pour une coopération en situation d'urgence (IFCE) et souhaitent que cette initiative soit mise en œuvre. Ils exhortent les Etats Membres et les autres parties prenantes à contribuer à l'IFCE;
2. demandent à l'UIT/BDT de continuer de façon proactive à rechercher de nouvelles façons d'aider les pays membres à intégrer les télécommunications/TIC dans leurs programmes de gestion des catastrophes;
3. demandent à l'UIT/BDT, conformément à la Résolution 34 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2006, d'accompagner les pays dans leurs efforts de mise en place de systèmes d'alerte précoce et de ratification et de mise en œuvre de la Convention de Tampere;
4. demandent à l'UIT/BDT, dans le cadre de la mise en œuvre des Résolutions 36 et 136 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, d'explorer des voies et initiatives novatrices en vue d'aider les Etats Membres à utiliser les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le suivi et la gestion des situations d'urgence et de catastrophe pour l'alerte précoce, la prévention, l'atténuation des effets et les secours.

#### **IV. Plan d'action**

L'atelier a adopté un Plan d'action constitué des éléments suivants et qui sera mis en œuvre avant la prochaine Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT) de 2010, au cours de laquelle il sera procédé à un examen détaillé dudit Plan d'action:

- a. Stratégie de télécommunications/TIC: Lors de l'élaboration et de l'adoption d'une politique de TIC et de la mise en place d'un cadre réglementaire des télécommunications/TIC qui favorisent les télécommunications en situation d'urgence, les pays sont appelés à organiser des ateliers nationaux regroupant toutes les parties prenantes telles que les ministères concernés, les autorités chargées de la régulation, les services d'immigration, les administrations des douanes et la société civile. Ces ateliers nationaux, dont la coordination sera assurée par le BDT/UIT, aideront les pays à se préparer à une meilleure utilisation possible des télécommunications/TIC pour la gestion des catastrophes.
- b. A titre d'indicateurs de leur niveau de préparation et avec l'assistance de l'Union Internationale des Télécommunications, en partenariat avec d'autres institutions internationales, régionales et sous-régionales, les pays élaborent des Plans de télécommunications d'urgence qui s'intègrent dans les plans nationaux de gestion des catastrophes.
- c. Dans le cadre de leur stratégie de développement global, les pays sont invités à intégrer la gestion des catastrophes dans le fonctionnement et le développement de leurs infrastructures/réseaux et à s'assurer que des ressources adéquates peuvent être identifiées et mobilisées pour utilisation en cas de catastrophe.
- d. Les pays sont invités à prendre les mesures nécessaires pour ratifier la Convention de Tampere afin d'introduire ses dispositions dans la législation nationale afférente aux télécommunications/TIC et à solliciter

l'assistance de l'UIT, en cas de besoin. Après la ratification de la Convention, les pays s'emploient à la mettre en œuvre.

- e. Des exercices nationaux de simulation seront organisés dans le cadre de plans d'urgence sectoriels.
- f. Les ressources de l'UIT telles que des terminaux satellite faciles à transporter et disponibles gratuitement pour les pays affectés par des catastrophes sont mises à leur disposition en temps utile, pour servir de télécommunications de base et permettre de fournir des services de télémédecine au lendemain de la survenue de catastrophes.
- g. Les pays sont invités à mettre en place des Systèmes d'information géographique (SIG) et à les intégrer dans les télécommunications d'urgence.
- h. Les pays disposant de plans de gestion des catastrophes sont invités à créer une commission de suivi, d'appui, d'assistance et d'aide aux structures de gestion des catastrophes.
- i. Les télécommunications doivent être utiles pour marquer la fin des catastrophes.
- j. Les pays sont invités à inciter la société civile à se mobiliser et à participer aux plans de télécommunications d'urgence, en encourageant les activités des organisations non gouvernementales telles que les associations de radioamateurs.

Les participants ont noté à l'unanimité l'absence de plans de communications d'urgence. A cet effet, ils souhaitent que l'UIT soutienne la mise en place desdits plans qui s'intègrent dans les plans nationaux de gestion des catastrophes.

La cérémonie de clôture de l'atelier sur la gestion des catastrophes pour l'intégration des plans de télécommunications d'urgence dans les plans de gestion des catastrophes a été présidée par S.E. M. Raul Cravid, Ministre de l'Administration Interne du Territoire et de la Protection Civile qui a remercié l'ensemble des participants et leur a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs. Les participants ont souhaité qu'un atelier similaire soit organisé l'année prochaine ; dans cette optique, des pourparlers sont en cours avec les autorités en charge des télécommunications en République du Congo, en vue de l'organisation du prochain atelier sur les télécommunications d'urgence dans ce pays courant 2010. L'appel à proposition de candidature reste toutefois ouverte à tous les pays de la zone Afrique Centrale.

Fait à Sao Tomé, le 23 Septembre 2009.

## ANNEXE

### Liste des Participants

#### **Burundi**

M. HAGERINGWE Diomède-Jérémie  
Directeur Technique, ARCT  
BP 6702  
BUJUMBURA  
Tél. : +257 79 710 793  
Fax : +257 22 24 28 32  
Email : [jhageringwe@yahoo.fr](mailto:jhageringwe@yahoo.fr)

M. NDAYIKEZA Jérôme  
Conseiller Ministre  
Ministère des Transports, Postes et  
Télécommunications  
BP 2000  
BUJUMBURA  
Tél. : +257 79 41 07 80  
Fax : +257 22 22 69 00  
Email : [mas4.hirard@yahoo.fr](mailto:mas4.hirard@yahoo.fr)

#### **Cameroun**

M. ELANDI MBALLA  
MINREX  
YAOUNDE  
Tél. : +237 22 20 39 55  
Email : [elandimballa@yahoo.fr](mailto:elandimballa@yahoo.fr)

M. ESSOH KAMBO Jules  
ART  
YAOUNDE  
Tél. : +237 22 23 03 80/99 77 60 79

M. FOTINDONG FONZOUK Cornelius  
Ministère des Postes et Télécoms  
YAOUNDE  
Tél. : +237 22 22 66 33  
Fax : +237 22 23 14 60  
Email : [fonzok@yahoo.com](mailto:fonzok@yahoo.com)

#### **Centrafrique**

M. GOTHIAS Enock  
Chef service Gestion Site Internet du  
Gouvernement  
Ministère des PTT chargé des Nouvelles  
Technologies  
BANGUI  
Tél. : +236 70 95 55 82  
Fax : +236 75 52 95 49

Email : [enock\\_gothias@yahoo.fr](mailto:enock_gothias@yahoo.fr)

#### **Madagascar**

M. ANDRIANASOLOMANANA F. B.  
Responsable de Surveillance du Spectre  
OMERT  
ANTANANARIVO  
Tél. : +261 34 01 166 93  
Fax : +261 20 22 421 19  
Email : [andria.fano@omert.mg](mailto:andria.fano@omert.mg)

#### **République Démocratique du Congo**

M. ILUNGA NDAY Célé  
Ingénieur Technicien chargé de Spectre de  
Fréquence  
ARPTC  
KINSHASA  
Tél. : +243 810 385 910  
Fax : +243 812 610 047  
Email : [oscar.makin@arptc.cd](mailto:oscar.makin@arptc.cd)

M. LUNDULA DIMANDJA  
Ministère des PTT  
KINSHASA  
Tél. : +243 81 501 80 68  
Email : [lundulapidi@yahoo.fr](mailto:lundulapidi@yahoo.fr)

M. MAYASI-KISENGWA Ferdy  
Conseiller chargé des Infrastructures  
Ministère de la Défense Nationale et des  
Anciens Combattants  
KINSHASA  
Tél. : +243 990 22 55 62  
Email : [archimayasi@yahoo.fr](mailto:archimayasi@yahoo.fr)

M. OLENGE AKAY Raoul  
Chargé de la Maintenance Informatique  
Ministère des Affaires Sociales  
KINSHASA  
Tél. : +243 081 512 00 60  
Email : [raouloleng@yahoo.fr](mailto:raouloleng@yahoo.fr)

M. WETSHI KOY LESHU Balford  
Conseiller  
Présidente de la République  
KINSHASA  
Tél. : 243 998 11 64 65  
Email : [bwetshi@yahoo.fr](mailto:bwetshi@yahoo.fr)

## Sao Tome et Principe

Mme Maria TOME PALMER  
C.O.S.T.P.  
SAO TOME  
Tél. : +239 90 81 73  
Email : [palmerase@@hotmail.com](mailto:palmerase@@hotmail.com)

M. ABILIO M. PIRES DOS SANTOS  
AGER  
SAO TOME  
Tél. : +239 90 37 08  
Email : [abs.ants@hotmail.com](mailto:abs.ants@hotmail.com)

Mme Aline CAPELA DE CASTRO  
DG  
AMBIENTE  
SAO TOME  
Tél. : +239 92 55 34  
Email : [alinecastros27@hotmail.com](mailto:alinecastros27@hotmail.com)

M. Antonio LOMBA DE CEITA  
Departamento de Telecomunicacoes  
AGER  
SAO TOME  
Tél. : +239 22 56 27  
Email : [artus-trindade@hotmail.com](mailto:artus-trindade@hotmail.com)

M. Carlos MENDES DIAS  
Proteccao civil  
SAO TOME  
Tél. : +239 22 61 21  
Fax : +239 22 42 12

M. Elisio DOS REIS Lopes da Silva  
Guardia Costeira  
SAO TOME  
Tel. : +239 96 22 73  
Email : [sainmodehospital@gmail.com](mailto:sainmodehospital@gmail.com)

M. JORGE TORRES  
CST  
SAO TOME  
Tél. : +239 22 36 01  
Email : [jltorres@cstome.net](mailto:jltorres@cstome.net)

M. KIAKISIKI Quaresima do Serscimento  
Policia Nacional  
SAO TOME

Tél. : +239 95 76 31  
Email : [kiakisiki@hotmail.com](mailto:kiakisiki@hotmail.com)

M. LOGILISO Viana  
AGER  
SAO TOME  
Tél. : +239 90 45 70  
Email : [legiviana@hotmail.com](mailto:legiviana@hotmail.com)

M. LUISSANDER CAMDALHO  
C.V.S.T.P.  
SAO TOME  
Tél. : +239 91 19 23  
Email : [imbraim\\_13@hotmail.com](mailto:imbraim_13@hotmail.com)

M. RUI SECA  
Cabinete de Regulamentacao e Assuntos  
Juridicos  
AGER  
SAO TOME  
Tél. : +239 91 85 43 / 22 56 45  
Email : [ruiseca@hotmail.com](mailto:ruiseca@hotmail.com)

M. SACRAMENTO Cecilio  
AGER  
SAO TOME  
Tél. : +239 90 79 19  
Email : [cquaresm@hotmail.com](mailto:cquaresm@hotmail.com)

M. VIEGAS D'ABREU Marco  
F.A.S.T.P.  
Q. General C.P. 245  
SAO TOME  
Tél. : +239 91 50 13  
Fax . +239 90 72 92  
Email : [marcospropeta335@hotmail.com](mailto:marcospropeta335@hotmail.com)

M. WALKER Viana  
CST  
SAO TOME  
Tél. : +239 90 30 12  
Email : [walker@cstome.net](mailto:walker@cstome.net)

M. WANDER Vladimir de Ceita Tavares Daniel  
Guardia Casteira (Marihna)  
SAO TOME  
Tél. : +239 92 81 94  
Email : [wanderceita@hotmail.com](mailto:wanderceita@hotmail.com)